

## Compte rendu de séance

### Séance du 6 Octobre 2020

L' an 2020 et le 6 Octobre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de  
LETAY JEAN-YVES Maire

**Présents** : Mmes : BESNARD NELLY, DAUVEL Pauline, LEGRAND-CHOUCAIRE BEATRICE, THIBAUT ADELE, MM : BASTIEN STEVEN, GALAY Adrien, LABELLE JEAN-PIERRE, LETAY JEAN-YVES, RUEL JEAN-LUC, TESSIER THEOPHILE, TUAL-LOIZEAU DANIEL

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 28/09/2020

**Date d'affichage** : 28/09/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Commune de Lucé Sous Ballon  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : TUAL-LOIZEAU DANIEL

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Désignation du correspondant Défense - 202010D028  
Désignation des membres de la CLECT - 202010D029  
Prise de délibération en matière de fiscalité professionnelle - 202010D030  
Convention de relance Territoires-Département 2020/2022 - 202010D031  
Acceptation de devis - 202010D032

**Désignation du correspondant Défense**  
réf : 202010D028

Vu le code Général des collectivités Territoriales, et notamment l'article I.2121-33 ;  
Vu la circulaire ministérielle du 21 octobre 2001

Vu la demande émanant du Bureau de la Représentation de l'Etat et la Communication Interministérielle

Considérant l'intérêt de renforcer le lien entre l'Armée et la Nation en désignant un interlocuteur local pour toutes les questions de défense nationale ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

DESIGNE Mr Daniel TUAL-LOIZEAU pour assurer la fonction de correspondant Défense.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Désignation des membres de la CLECT**

réf : 202010D029

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts relatif à la fiscalité professionnelle unique,

Vu la délibération n° 2020/093 du 3 septembre 2020 du conseil communautaire créant la CLECT,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder, parmi ses membres, à la désignation de ses représentants au sein de la CLECT, dans le cadre du régime de Fiscalité Professionnelle Unique,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal nomme parmi ses membres:

Monsieur LETAY Jean-Yves en tant que titulaire,

Madame THIBAUT Adèle en tant que suppléant, en cas d'empêchement du titulaire,

pour siéger à la CLECT de la communauté de communes Maine Saosnois.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Prise de délibération en matière de fiscalité professionnelle**

réf : 202010D030

"A la suite du passage de notre communauté de communes au régime de la FPU, le conseil municipal décide de rapporter toutes les délibérations prises antérieurement en matière de Fiscalité Professionnelle."

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Convention de relance Territoires-Département 2020/2022**

réf : 202010D031

Mr le Maire expose au Conseil que lors de sa séance plénière du 6 juillet 2020, le Conseil départemental de la Sarthe a décidé la création d'un fonds territorial de relance doté de 12 M€ afin de soutenir les communes et les Communautés de communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement utiles à leur territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales.

La délibération n°14 du Conseil départemental de la Sarthe en date du 6 juillet 2020 fait état d'une subvention de 12 000€ octroyée à la commune dans le but de financer des projets liés aux

thématiques suivantes: amélioration de l'attractivité du territoire, action au service des territoires et des usagers...

A ce titre, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la convention de relance avec le Département.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Acceptation de devis**

réf : 202010D032

Monsieur Le Maire, Jean-Yves LETAY, présente les devis suivants :

- Panneaux indicateurs par la société GRAPHIC OUEST domiciliée 52 rue Principale 72110 ROUPERROUX-LE-COQUET pour la somme de 552.10€ TTC.
- Création du plan de la commune, impression sur panneau 150x100 cm par la société GRAPHIC OUEST domiciliée 52 rue Principale 72110 ROUPERROUX-LE-COQUET pour la somme de 660€ TTC.
- Démolition du plafond en dalles par la société ANTHONY PLEIS domiciliée 23 rue Louis Louazé 72290 LUCE-SOUS-BALLON pour la somme de 5 080€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les devis suivants:

- Panneaux indicateurs par la société GRAPHIC OUEST domiciliée 52 rue Principale 72110 ROUPERROUX-LE-COQUET pour la somme de 552.10€ TTC.
- Démolition du plafond en dalles par la société ANTHONY PLEIS domiciliée 23 rue Louis Louazé 72290 LUCE-SOUS-BALLON pour la somme de 5 080€.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et donne tout pouvoir à Monsieur Jean-Yves LETAY, Maire, pour signer le devis et tous documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

**Complément de compte-rendu:**

- Adhésion à la Fondation du Patrimoine: à voir sur le budget 2020.

En mairie, le 12/10/2020  
Le Maire  
JEAN-YVES LETAY  
